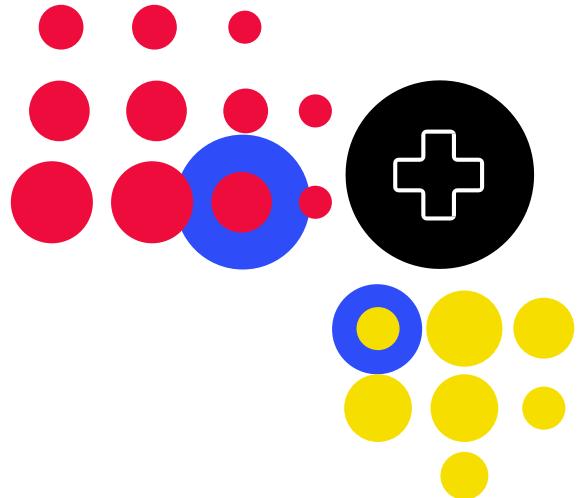


Climat et santé



Note d'information technique

Cycle de subvention 8

Date de publication : 15 décembre 2025



Orientations
de base

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Messages clés	3
1.2 Cadre d'action du Fonds mondial sur l'axe climat-santé	4
1.3 Démarche d'investissement	5
2. Modules Systèmes résistants et pérennes pour la santé : interventions et activités de l'axe climat-santé éligibles au soutien du Fonds mondial	5
3. Gestion des risques climatiques et adaptation des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme	9
3.1 Services de lutte contre le VIH résilients face au climat	9
3.2 Services de lutte contre la tuberculose résilients face au climat	10
3.3 Services de lutte contre le paludisme résilients face au climat	11

1. Introduction

Les services de santé essentiels pour le VIH, la tuberculose et le paludisme sont de plus en plus perturbés, en raison de l'évolution des conditions météorologiques et de phénomènes météorologiques extrêmes qui altèrent les dynamiques de transmission et mettent les systèmes de santé à rude épreuve. Ces changements exacerbent les vulnérabilités, déplacent les communautés, endommagent l'infrastructure sanitaire, interrompent les chaînes d'approvisionnement, fragilisent l'accès aux soins de santé et dégradent la qualité de la prise en charge. Conjointement, ces impacts menacent les gains durement acquis par le Fonds mondial pour vaincre les trois maladies¹.

Le Fonds mondial aide les pays à préserver les gains de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme en finançant des interventions qui s'attaquent aux impacts sur la santé des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'évolution des conditions météorologiques. Ce document présente des approches pratiques et des exemples d'activités qui peuvent être intégrées aux modules existants pour le VIH, la tuberculose, le paludisme et les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS). Il doit être utilisé parallèlement à d'autres [documents du cycle de subvention 8 \(CS8\)](#), notamment les notes d'information et les notes d'information techniques².

1.1 Messages clés

Les candidats doivent intégrer les investissements dans l'axe climat-santé aux programmes existants, dans le respect des principes suivants :

- 1. Protection de la continuité des services.** Mettre en œuvre des mesures de réduction des risques, de préparation et de riposte (notamment des modèles de prestation de services communautaires) pour minimiser les interruptions et garantir la continuité des services de prévention, de dépistage et de traitement avant, pendant et après des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier pour les populations vulnérables des zones à risque et difficiles d'accès.
- 2. Programmation guidée par les données et fondée sur des données probantes.** Utiliser les meilleures données disponibles concernant l'axe climat-santé pour adapter les programmes et les interventions de renforcement des systèmes de santé aux impacts actuels et futurs des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres chocs et facteurs de stress liés au climat.

¹ Parmi les ressources du Fonds mondial au titre du cycle de subvention 7 (CS7), 71 % sont destinées aux 50 pays les plus vulnérables au changement climatique selon l'indice 2023 de l'initiative d'adaptation mondiale de l'Université Notre Dame (ND-GAIN) mesurant la vulnérabilité et la préparation des pays. <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking/vulnerability>

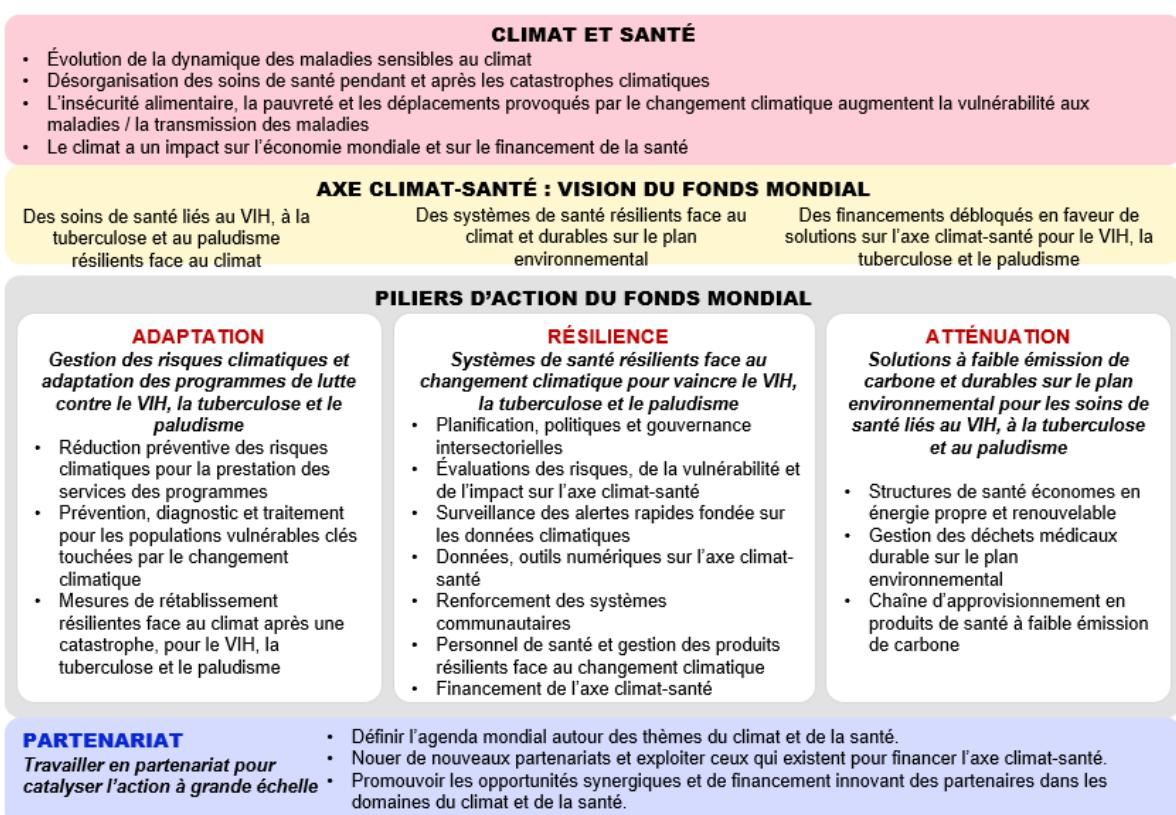
² La note d'information s'appuie sur des ressources et des documents de portée mondiale, notamment la communauté de pratique de l'Alliance pour une action transformative sur le climat et la santé (ATACH) de l'OMS. Resource repository. <https://www.atachcommunity.com/resources/resource-repository/>

- Alignement sur les priorités nationales.** S'assurer que les demandes de financement reflètent les priorités sanitaires décrites dans les plans stratégiques nationaux, les plans d'adaptation nationaux, les contributions déterminées au niveau national et les autres plans sectoriels et intersectoriels pertinents.
- Services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme intégrés, résistants et pérennes.** Intégrer le climat, la santé et l'adaptation aux programmes de lutte contre les trois maladies existants. Utiliser les meilleures données disponibles sur la santé et le climat pour apporter des ajustements programmatiques. Inclure des cadres de suivi et de communication de l'information mesurables sur la résilience face au climat et sur les bénéfices pour la santé.

1.2 Cadre d'action du Fonds mondial sur l'axe climat-santé

Le cadre d'action du Fonds mondial sur l'axe climat-santé propose une démarche intégrée pour gérer les effets du changement climatique sur la santé qui menacent les progrès obtenus par le partenariat. Il repose sur trois piliers : gestion des risques climatiques et **adaptation** des programmes de lutte contre les trois maladies, **résilience** des systèmes de santé et communautaires face aux chocs et aux facteurs de stress climatiques et mesures d'**atténuation** promouvant la prestation de soins de santé durables sur le plan environnemental.

Figure 1. Cadre d'action du Fonds mondial sur l'axe climat-santé



1.3 Démarche d'investissement

Les candidats peuvent appliquer les principes suivants lorsqu'ils incluent des interventions relevant de l'axe climat-santé dans leurs demandes de financement :

- **Urgence.** Prioriser les mesures essentielles pour gérer les urgences sanitaires liées au climat et leur impact sur les résultats en matière de santé et sur la prestation de soins de santé pour les populations touchées.
- **Mise à l'échelle.** Prioriser les mesures efficaces au regard des coûts susceptibles d'être élargies ou reproduites dans les communautés, les régions et les pays.
- **Impact.** Utiliser une approche basée sur des données probantes pour montrer comment les interventions amélioreront les résultats en matière de santé, les systèmes de santé et la résilience des populations vulnérables touchées.

De plus, les candidats sont encouragés à :

- S'aligner sur les plans stratégiques nationaux, comme le plan national pour le secteur de la santé, la stratégie nationale de financement de la santé, les plans stratégiques nationaux de lutte contre les trois maladies, la stratégie nationale face au changement climatique, les plans nationaux d'adaptation en matière de santé, les contributions déterminées au niveau national, la stratégie nationale de financement relative au changement climatique et le plan national de gestion des catastrophes.
- S'appuyer sur des approches communautaires dirigées localement pour renforcer le leadership communautaire, les capacités et la participation locales³.

Le [cadre modulaire du Fonds mondial](#) propose des exemples d'interventions et d'activités de l'axe climat-santé. Les candidats peuvent sélectionner des interventions et des activités en fonction du contexte du pays et utiliser la [fiche d'orientation sur les indicateurs SRPS](#) (mesures de suivi du plan de travail) pour suivre les progrès.

2. Modules Systèmes résistants et pérennes pour la santé : interventions et activités de l'axe climat-santé éligibles au soutien du Fonds mondial

Les candidats peuvent intégrer des mesures de résilience face au climat aux modules SRPS existants en utilisant le [cadre modulaire du Fonds mondial](#). Voici quelques exemples d'activités éligibles :

³ Institut international pour l'environnement et le développement. Les principes de l'adaptation au niveau local. <https://www.iied.org/fr/les-principes-de-ladaptation-au-niveau-local>

Module SRPS	Exemples d'activités
Gouvernance du secteur de la santé et services intégrés centrés sur la personne	<ul style="list-style-type: none"> Mener des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation sur l'axe climat-santé et soutenir l'élaboration d'un plan national ou local d'adaptation en matière de santé, pour contribuer aux initiatives nationales plus larges relatives au climat et à la planification de la santé. Intégrer les priorités d'adaptation et d'atténuation relatives à la santé dans les plans nationaux d'action climatique et les stratégies de financement associées. Intégrer les mesures de gestion des risques climatiques et d'adaptation dans les politiques et les plans du secteur de la santé. Élaborer et mettre à niveau les règlements, normes et directives pour la gestion des risques de catastrophes liées au climat, la lutte contre les maladies sensibles au climat et des soins de santé résilients face au climat et durables sur le plan environnemental. Renforcer la coordination intersectorielle entre les agences spécialistes de la santé, du climat, de l'environnement, de la météorologie et de la gestion des catastrophes.
Renforcement des systèmes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer ou adapter des outils et des orientations pour surveiller la vulnérabilité des communautés touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme aux chocs et aux facteurs de stress liés au climat. Soutenir le suivi dirigé par la communauté des impacts du climat sur les services de santé et sur l'accès aux médicaments et aux soins de santé essentiels. Soutenir les mesures communautaires d'adaptation en matière de santé et la planification de la gestion des risques de catastrophes. Renforcer les capacités communautaires de communication et de plaidoyer sur les risques de santé sensibles au climat en vue de mesures d'anticipation et de riposte.
SRPS : Systèmes de financement de la santé	<ul style="list-style-type: none"> Inclure les risques climatiques dans les stratégies de financement de la santé (p. ex. l'assurance maladie communautaire pour les populations vulnérables au climat et les maladies sensibles au climat). Renforcer la gestion des finances publiques fondée sur les données climatiques pour le suivi des budgets et des dépenses de santé liés au climat et la communication de l'information afférente aux niveaux national et infranational. Intégrer les risques climatiques dans l'allocation budgétaire et la gestion des investissements publics pour le secteur de la santé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrer les mesures prioritaires d'adaptation en matière de santé et analyser les impacts du climat sur les dépenses de santé. • Mobiliser des financements mixtes et coordonner les mécanismes de financement afin de disposer de financements plus prévisibles et pérennes pour les mesures d'adaptation en matière de santé. Impliquer les partenaires de financement publics et privés pour la santé, le climat et les risques de catastrophes.
SRPS : Systèmes de gestion des produits de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des procédures opérationnelles normalisées pour protéger les médicaments des conditions météorologiques extrêmes, des pics de température et des perturbations de l'approvisionnement énergétique (évaluations des risques climatiques, lignes directrices pour l'infrastructure sanitaire, gestion des ressources, procédures opérationnelles, systèmes d'alerte rapide, modernisation et protection contre les catastrophes des structures de santé et de l'infrastructure de stockage). • Adopter des solutions à faible empreinte carbone, à énergie propre et à haut rendement énergétique dans les structures de santé et les entrepôts (p. ex. les systèmes à énergie solaire, les audits énergétiques et les améliorations du rendement). • Moderniser les structures de santé pour favoriser la résilience face au climat et l'efficacité énergétique. • Adopter des pratiques d'achat pérennes conformes aux normes et règlements locaux, nationaux et internationaux relatifs à l'environnement. • Mettre en œuvre des technologies et des pratiques de gestion des déchets médicaux durables sur le plan environnemental, notamment la réduction / prévention accrue de la mise en décharge, la minimisation de l'utilisation de substances nocives, le recours accru aux matériaux recyclés, une meilleure valorisation énergétique et la mise à niveau des infrastructures et des équipements.
SRPS / PP : Ressources humaines pour la santé et qualité des soins	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'analyse géospatiale des ressources humaines pour la santé et des agentes et agents de santé communautaires pour cartographier la répartition du personnel de santé dans les zones vulnérables face au climat et évaluer l'impact du changement climatique sur les besoins en personnel de santé. • Élaborer des politiques pour protéger les ressources humaines pour la santé, avec des mesures qui renforcent la sécurité au travail, la santé mentale et la résilience globale du personnel confronté à des phénomènes météorologiques extrêmes et à d'autres chocs climatiques. • Élaborer des plans de préparation et de riposte aux catastrophes, des cadres juridiques et réglementaires, des protocoles et des procédures

	<p>opérationnelles normalisées pour permettre le déploiement et l'accueil du personnel de santé pluridisciplinaire en cas d'urgences de santé publique déclenchées par des catastrophes climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et utiliser des plateformes et des outils de formation pour fournir des paquets de services de santé résilients face au climat, notamment des communications sur les risques de l'axe climat-santé et des mesures communautaires de préparation et d'adaptation aux catastrophes. • Élaborer des programmes de formation structurés sur la prestation de soins de santé résilients face au climat et les intégrer aux programmes nationaux de formation préalable de toutes les professions de santé pertinentes.
SRPS / PP : Systèmes de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la géolocalisation et le profilage de l'infrastructure et de l'équipement des laboratoires, et la disponibilité des services essentiels (eau, électricité et accès à Internet). • Soutenir la modélisation et la planification de scénarios pour optimiser l'implantation des laboratoires, les itinéraires de transport des échantillons et les mises à niveau des capacités, en minimisant les perturbations pour les réseaux de laboratoires lors de phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat. • Intégrer les données climatiques aux systèmes de surveillance des maladies en laboratoire (p. ex. la surveillance des eaux usées, la caractérisation génomique). • Renforcer la détection et la surveillance des maladies sensibles au climat dans les laboratoires de santé humaine, animale et environnementale en intégrant les données de laboratoire aux systèmes existants de surveillance de la santé humaine, animale et environnementale.
SRPS : Systèmes de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le recueil de données intersectorielles, leur utilisation et leur partage entre les institutions de l'axe climat-santé (ministères de la Santé, instituts nationaux de santé publique, ministères de l'Environnement et du Changement climatique, services météorologiques nationaux et entités nationales de gestion des catastrophes). • Améliorer l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'information sanitaire et d'alerte rapide avec les données sur le climat pour améliorer la prise de décision en matière de santé fondée sur les données climatiques, la surveillance des maladies et les systèmes d'alerte et de riposte rapides, y compris pour les maladies sensibles au climat. • Renforcer le suivi et l'évaluation communautaires des trois maladies dans les communautés et les régions très vulnérables aux effets du changement climatique, notamment pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou les personnes migrantes touchées par les

sécheresses, les cyclones, les inondations et d'autres chocs et facteurs de stress liés au climat.

(Voir le [cadre modulaire du Fonds mondial](#) et la [fiche d'orientation sur les indicateurs SRPS](#) qui détaillent les interventions.)

3. Gestion des risques climatiques et adaptation des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme

3.1 Services de lutte contre le VIH résilients face au climat

Concernant le VIH, la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien peuvent être perturbés par des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations, les cyclones et les sécheresses. Ces phénomènes affectent les dynamiques de transmission et les résultats en matière de santé, en particulier pour les groupes vulnérables, comme les adolescentes et les jeunes femmes, les populations migrantes et déplacées, en entraînant la perte de moyens de subsistance, une insécurité alimentaire et des déplacements. Pour éviter toute interruption des services de lutte contre le VIH, les candidats doivent intégrer des mesures de résilience et d'adaptation au climat dans leurs demandes de financement au titre du VIH.

VIH : Modules de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien. Les principales activités sont les suivantes.

- Évaluer les risques climatiques qui menacent la prestation de services liés au VIH, les chaînes d'approvisionnement et les populations clés.
- Intégrer les informations d'alerte rapide (alertes en cas de cyclone, d'inondation ou de vague de chaleur) à la sensibilisation et à la planification des services liés au VIH.
- Cartographier les populations vulnérables présentant un risque accru de transmission du VIH.
- Élaborer et déployer des modèles flexibles de prestation de services liés au VIH pour atteindre les populations vulnérables (p. ex. les cliniques mobiles, les points de prestation communautaires, la fourniture adaptée de produits liés au VIH et les outils numériques).
- Mettre en place des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes au niveau des communautés et des structures de santé.
- Prépositionner des produits essentiels au sein des communautés exposées aux inondations et aux cyclones, en se basant sur les prévisions météorologiques et climatiques.

- Garantir des traitements du VIH optimisés au niveau des structures de santé et des communautés, y compris au moyen de services de santé mobiles dans les zones vulnérables aux phénomènes climatiques.
- Élaborer des outils de suivi et de surveillance des populations déplacées du fait de dangers climatiques, en vue d'une prestation de services ciblée dans les bidonvilles urbains, les campements informels et les zones difficiles d'accès.
- Définir un paquet minimal de services de lutte contre le VIH pour garantir la détection précoce, le démarrage et la continuité du traitement avant, pendant et après des phénomènes climatiques.
- Aider les réseaux communautaires à réduire les risques et à pérenniser les services dans les zones très vulnérables aux dangers climatiques.
- Suivre les interruptions des services liées au climat et s'inspirer des enseignements tirés pour affiner les plans d'urgence et de préparation aux catastrophes ainsi que les modèles de prestation de services.

3.2 Services de lutte contre la tuberculose résilients face au climat

Les services de lutte contre la tuberculose sont de plus en plus perturbés par des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et intenses, en particulier pour les populations clés et vulnérables. Les risques liés à la tuberculose et les résultats en matière de santé peuvent être affectés par les déplacements induits par le climat, notamment ceux de populations urbaines pauvres / d'habitants de bidonvilles. Les candidats doivent maintenir la continuité des services de lutte contre la tuberculose et la tuberculose pharmacorésistante pour les communautés touchées, dans les modules existants. Pour la tuberculose, les candidats peuvent inclure des mesures de résilience face au climat sous Tuberculose : module Populations clés et/ou vulnérables – Autres. Les principales activités sont les suivantes.

- 1.1 Élaborer ou adapter des outils pour identifier, suivre et surveiller les zones à fortes concentrations de réfugiés climatiques.
- 1.2 Fournir des services de proximité mobiles et communautaires pour la prévention et la prise en charge de la tuberculose, notamment la détection intensifiée des cas au moyen du dépistage systématique dans les structures de santé, dans les zones sujettes aux phénomènes météorologiques extrêmes ou dans les campements de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
- 1.3 Associer les communautés et les organisations touchées à la conception, à la prestation, au suivi et à l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose dans les zones sujettes aux catastrophes.
- 1.4 Renforcer la collaboration intersectorielle pour établir des liens entre les services de lutte contre la tuberculose et les services de soutien psychosocial et nutritionnel et de protection

sociale pour les populations touchées par la pauvreté, la malnutrition et la perte de moyens de subsistance liés au climat.

3.3 Services de lutte contre le paludisme résilients face au climat

Les programmes de lutte contre le paludisme sont très sensibles aux conditions climatiques. L'évolution des conditions météorologiques, des températures et de l'humidité peut modifier les modes de transmission, la saisonnalité et la répartition géographique, tandis que les phénomènes météorologiques extrêmes perturbent les campagnes de lutte antivectorielle, les chaînes d'approvisionnement et l'accès au traitement. Ces facteurs augmentent le risque de résurgence et menacent les efforts d'élimination.

- **Expansion géographique et réintroduction** : développer la lutte antivectorielle, la gestion des cas et la prévention dans les zones où le paludisme est ré-émergent ou devrait s'étendre en raison de l'évolution des conditions environnementales.
- **Évolution de la saisonnalité et de l'intensité** : adapter le calendrier et la couverture de la lutte antivectorielle, de la gestion des cas et de la prévention dans les zones où les modes de transmission du paludisme (saisonnalité ou intensité) changent en raison de facteurs climatiques.
- **Adaptation des programmes de lutte contre le paludisme aux enjeux climatiques** : intégrer les données climatiques et environnementales dans les systèmes de surveillance du paludisme, élaborer des systèmes d'alerte rapide, renforcer la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophes, mettre en œuvre des mesures d'anticipation, améliorer les stratégies de participation communautaire, former le personnel et adopter d'autres mesures pour garantir la prestation de services de lutte contre le paludisme durant les phénomènes météorologiques extrêmes et les évolutions lentes.

Les activités liées au climat éligibles sont incorporées dans les modules relatifs au paludisme suivants :

(a) Paludisme : module Lutte antivectorielle

Les stratégies de lutte antivectorielle doivent tenir compte de la manière dont les facteurs climatiques et environnementaux affectent le comportement, la survie et la répartition géographique des vecteurs, mais aussi de la façon dont l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes perturbe les interventions. Voici quelques exemples d'activités d'adaptation :

- **Moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII)** : utiliser des évaluations des risques sur l'axe climat-santé pour guider la distribution des MII dans les zones gagnées par le paludisme et celles sujettes aux catastrophes. Incorporer la gestion des risques de catastrophes liées au climat aux campagnes de distribution de MII pour minimiser les perturbations durant les phénomènes météorologiques extrêmes. Soutenir une élimination

et un recyclage respectueux de l'environnement des MMI périmées ou en fin de vie, conformément à la réglementation environnementale et aux directives de gestion des déchets.

- **Pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent** : incorporer les évaluations des risques sur l'axe climat-santé dans la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des activités de pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent. Adapter le ciblage et le calendrier à l'évolution du risque de paludisme liée à la hausse des températures, à l'évolution des régimes de précipitations et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le soutien devrait promouvoir le respect de l'environnement et des pratiques durables de gestion des déchets lors des opérations de pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent.
- **Changement social et comportemental** : adapter la communication et la participation communautaire pour refléter l'évolution des dynamiques de transmission du paludisme. S'assurer que les populations à risque des zones vulnérables face au climat reçoivent en temps utile des informations spécifiques au contexte sur les mesures de prévention en cas de chaleurs extrêmes, d'inondations ou d'autres dangers.

(b) Paludisme : module Gestion de cas

Il est primordial de maintenir l'accès à une gestion efficace des cas de paludisme quand les systèmes de santé font face à des perturbations imputables à l'évolution des modes de transmission. Voici quelques exemples d'activités d'adaptation :

- **Traitements dans les structures de santé** : renforcer les systèmes de soins de santé primaires pour conserver les services de dépistage et de traitement du paludisme et garantir la continuité et la qualité des soins. L'accent doit être mis sur la garantie d'un accès fiable au dépistage et au traitement du paludisme, dans les zones identifiées à haut risque en raison de la hausse des températures, de l'évolution des régimes de précipitations et des phénomènes météorologiques extrêmes.
- **Préparation aux épidémies** : utiliser les données locales sur le climat et la maladie pour comprendre le rôle des facteurs climatiques dans les efforts de lutte contre le paludisme et concevoir de tels efforts adaptés à l'évolution des conditions climatiques. Cela implique d'incorporer le paludisme aux plans nationaux d'adaptation au climat et de gestion des risques de catastrophes et d'utiliser des outils prédictifs pour planifier les risques de catastrophes liées au climat, de façon à éviter toute interruption des services.
- **Activités intensifiées pour l'élimination** : suivre les zones où l'évolution des conditions environnementales peut entraîner la résurgence du paludisme.
- **Changement social et comportemental** : faire participer les communautés dans les zones confrontées à un risque accru de paludisme en raison de facteurs climatiques, en particulier les populations fortement exposées au paludisme et aux dangers climatiques.

(c) Paludisme : module Interventions de prévention spécifiques

Les populations vulnérables, en particulier les enfants de moins de cinq ans, sont davantage exposées en raison des risques climatiques. Les pays peuvent adapter les interventions de prévention au moyen de la :

- **Chimioprévention du paludisme saisonnier (CPS)** : adapter les stratégies de CPS à l'évolution de la saisonnalité de la transmission du paludisme. Cela implique notamment d'apporter des ajustements temporels et géographiques fondés sur l'évolution de la saisonnalité, l'intensité de la transmission et le risque de réintroduction, en utilisant les meilleures informations disponibles concernant la santé publique, le climat, l'environnement et les catastrophes.